

DECISION DE LA DIRECTRICE N° 1004/2026

Tarification / Prix de vente de publications à l'AAPC (Association des Amis de Port-Cros)

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

La directrice du Parc national de Port-Cros accorde à l'Association des Amis de Port-Cros, située Villa Magali, 4 avenue Edith Wharton, 83400 Hyères et représentée par sa présidente Mme Marie Veron, une remise exceptionnelle de 30% sur les produits suivants :

Code	Intitulé	Prix vente public (TTC)	Prix vente à l'AAPC (TTC)
DOCUPC005	Le Sentier des plantes	3.00 €	2.10 €
DOCUPC100	Le Sentier des Ecrivains - Gallimard	7.50 €	5.25 €

Ce tarif est applicable uniquement dans le cadre de la Fête du Livre de Hyères qui se tiendra les 30 et 31 mai 2026 au Forum du Casino.

A cette occasion, l'AAPC disposera d'un stand et proposera les publications du Parc à la vente.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 20/05/2026

La directrice,


Par délégation
Le Directeur Adjoint
François VICTOR

Sophie-Dorothee Duron

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).